



COMMUNIQUE

Le Ministère de la Santé organise, du 23 au 29 janvier 2025, sur toute l'étendue du territoire, une campagne nationale de vaccination contre la fièvre typhoïde pour les enfants de neuf (9) mois à quatorze (14) ans.

La fièvre typhoïde est une infection bactérienne causée par *Salmonella Typhi*. Elle se transmet généralement par l'eau et les aliments contaminés. Elle sévit de manière endémique au Burkina Faso sur les douze mois de l'année. La vaccination contre la fièvre typhoïde est un moyen sûr et efficace de se protéger contre cette grave maladie et de prévenir ses complications potentiellement mortelles, telles que la perforation intestinale. En vous vaccinant, vous protégez non seulement votre santé, mais aussi celle de votre entourage, en limitant la propagation de la maladie.

Il existe trois types de vaccins contre la fièvre typhoïde. Un **vaccin oral** destiné aux adultes et aux enfants de plus de six (6) ans qui nécessite une revaccination tous les trois (3) ans ; un **vaccin polysaccharidique capsulaire Vi injectable non conjugué** destiné aux personnes de 2 ans et plus, et nécessite aussi une revaccination tous les trois (3) ans ; et un **vaccin conjugué injectable** qui peut être administré à partir de l'âge de six (6) mois, qui a une durée de protection minimale de cinq (5) ans et ne nécessite pas des doses de rappel.

Le vaccin utilisé dans le cadre de la campagne nationale de vaccination en cours est le vaccin conjugué injectable qui ne s'administre qu'en une seule dose. Il a une efficacité d'au moins 85 % et cinq années après l'administration de la dose, l'individu conserve au moins 80% de son immunité. A partir du 30 janvier 2025, chaque enfant qui atteint l'âge de 9 mois recevra ce vaccin dans la vaccination de routine, c'est-à-dire le Programme élargi de vaccination (PEV).

Le Ministère de la Santé tient à rassurer la population que le vaccin est sûr et que son introduction dans le programme de vaccination a suivi un processus rigoureux impliquant des chercheurs et des experts Burkinabè. Le vaccin conjugué contre la fièvre typhoïde est préqualifié par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le groupe technique consultatif sur la vaccination (GTCV) du Burkina Faso l'a recommandé en mai 2022 et son utilisation a été autorisée par l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) du Burkina Faso. Le gouvernement burkinabè a également participé à l'achat de ce vaccin.

En vous faisant vacciner contre la fièvre typhoïde, vous faites bien plus que protéger votre propre santé : vous contribuez à bâtir une communauté plus forte, plus saine et à briser le cycle de propagation de cette maladie évitable. Ne laissez pas la fièvre typhoïde mettre en danger votre vie ou celle de vos proches. Agissez donc aujourd'hui et faites-vous vacciner !

Pour le Ministre de la Santé



Dr Joël Arthur KIENDREBOGO